FÉDÉRATION DES FINANCES

ARTICLE DU JOUR

31 mars 2025

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

La consommation peine à reprendre, malgré le reflux de l'inflation

Si la hausse des prix ne dépasse pas 0,8 % sur les douze derniers mois, la dépense des ménages en biens est toujours orientée à la baisse.

Changements d'habitudes, inquiétudes face à une possible hausse des impôts, peur du chômage ? La consommation, le principal moteur de l'économie française, patine en dépit de l'accalmie sur les étiquettes. Deux chiffres publiés vendredi 28 mars par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en attestent. La hausse des prix sur les douze derniers mois s'élevait, en mars, à 0,8 %, le même taux qu'en février. Un chiffre largement en dessous de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne pour déclarer l'inflation vaincue.

Mais la sortie de cette crise ne suffit pas, de toute évidence, à relancer la dépense des ménages : en repli en janvier de 0,6 %, la consommation de biens était encore en recul de 0,1 % en février, indique également l'Insee vendredi. Les dépenses alimentaires sont particulièrement touchées, puisqu'elles se sont repliées de 0,7 % sur le seul mois de février.

Ces données augurent mal d'une nette reprise de la consommation en 2025, alors que celle-ci devrait être le principal moteur de l'économie. Dans sa note de conjoncture du 18 mars, l'Insee table sur une progression de la consommation de 0,4 % au premier trimestre et de 0,2 % au deuxième. Cette dynamique permettrait d'emmagasiner un acquis de croissance du produit intérieur brut de 0,4 % à la fin de juin, un chiffre légèrement révisé à la baisse par rapport aux prévisions de la fin de 2024. Moins prudent, l'exécutif, lui, a maintenu son hypothèse de croissance de 0,9 % sur l'année.

Ces objectifs pourront-ils être atteints si la consommation est en berne ? Même s'ils sont poussifs, les premiers mois de l'année ne paraissent pas inquiéter l'Insee. *« Les données ne nous semblent pas de nature à remettre en cause le scénario de la note de conjoncture »*, assure Clément Bortoli, chef de la division « synthèse conjoncturelle » à l'institut. L'expert s'appuie notamment sur le fait que la chute du poste des dépenses alimentaires, de 1,8 % sur un an, provient pour moitié de la baisse des ventes de tabac – un produit curieusement inclus dans la catégorie « alimentation » par l'Insee. *« Or, la baisse des ventes de tabac n'a pas de contrepartie sur le plan de l'activité économique »*, argumente M. Bortoli.

Mathieu Plane, directeur adjoint du département « analyses et prévisions » à l'Observatoire français des conjonctures économiques, semble moins serein. *« Si le niveau de consommation de biens reste le même en mars, l'acquis à la fin du premier trimestre sera de − 0,3 %*, calcule-t-il. *Ce n'est pas un très bon signal pour la conjoncture. »*

Le détail des dépenses par catégories sème aussi le doute sur le réel appétit de consommation des ménages : entre février 2024 et février 2025, le produit qui a le plus progressé est l'énergie, en hausse de 3,5 %. Une dépense subie qui, de plus, devrait refluer avec l'arrivée des beaux jours. Même en tenant compte du poids du tabac, les dépenses alimentaires continuent de reculer : depuis février 2020, la chute atteint 11 %. Les achats de biens fabriqués – voitures, vélos, meubles, électroménagers – sont eux en progression très modeste, de 0,1 % seulement entre février 2024 et février 2025.

Le sentiment de devoir se serrer la ceinture demeure

La planche de salut réside donc dans les services, qui représentent la moitié des dépenses des Français. *« L'indicateur de production des services est bien orienté, en hausse de 0,3 % en janvier 2025* », argumente d'ailleurs M. Bortoli. L'hôtellerie-restauration affiche même un indicateur en hausse de 2,4 % sur douze mois.

« Depuis des années, il y a une dichotomie entre les achats de biens et les dépenses de services, qui sont plutôt orientés à la hausse », rappelle Sylvain Bersinger, économiste au cabinet Astérès. La tendance est à s'offrir une sortie au restaurant, un abonnement en salle de sport ou une « expérience » pendant ses vacances, plutôt qu'un canapé neuf ou une paire de chaussures. En 2024, les dépenses de services ont augmenté de 2 % sur l'année tandis que la consommation de biens reculait de 0,3 %.

Autre argument en faveur d'un basculement de la consommation vers les services : la location avec option d'achat, de plus en plus prisée des particuliers pour financer leurs achats d'automobiles, est comptabilisée comme de la consommation de services, et non de biens.

Mais au fond, si les Français peinent à lâcher les cordons de la bourse, c'est que la crise inflationniste a laissé des traces. Malgré le regain de pouvoir d'achat intervenu en 2024, le sentiment de devoir se serrer la ceinture demeure, comme l'indique l'enquête de conjoncture établie par le Crédoc et dont les conclusions ont été publiées jeudi 27 mars. *« Il existe une forme de persistance rétinienne »* de l'inflation, explique la directrice générale de cet observatoire des modes de vie, Sandra Hoibian.

Les consommateurs ont une raison supplémentaire de freiner leurs dépenses : la crainte du chômage est revenue sur le devant de la scène. Au quatrième trimestre de 2024, l'économie française a détruit plus de 90 000 emplois, et ce sont 50 000 emplois supplémentaires qui devraient disparaître sur les trois premiers mois de 2025. Quant au taux de chômage, il devrait remonter, en juin, à 7,6 % de la population active. Pas de quoi voir l'avenir de façon très positive pour les ménages français.

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Guerre commerciale : Christine Lagarde appelle à «une marche vers l'indépendance» de l'Europe

Évoquant un «moment existentiel pour l'Europe», la présidente de la BCE a estimé que «nous», les Européens, «devions décider ensemble de prendre mieux notre destin en main».

«Nous sommes au début d'une histoire qui s'écrit», a assuré Christine Lagarde ce lundi matin sur France Inter. La présidente de la Banque centrale européenne (BCE) appelle ainsi les Européens à enclencher une *«marche vers l'indépendance»* face à la politique menée par le président américain Donald Trump, notamment en matière de droits de douane. *«C'est un moment existentiel pour l'Europe, pour notre indépendance énergétique mais aussi notre indépendance sur le plan financier et numérique. Et nous devons absolument prendre les rênes en main maintenant»*, s'est-elle ainsi exprimée.

«Lui appelle ça "Liberation day" aux États-Unis, moi je considère que c'est un moment où nous devons ensemble décider de prendre mieux notre destin en main et je pense que c'est une marche vers l'indépendance», a affirmé la dirigeante française.

Les Echos

Ces prétendants pour prendre la tête de l'Insee

Le casting se précise pour la succession de Jean-Luc Tavernier, le directeur général de l'Insee depuis 2012 et qui doit passer la main en juin à l'âge de 63 ans. Au moins trois candidats ont, selon nos informations, postulé à l'offre d'emploi publiée par Bercy début février, procédure assez inhabituelle. Le choix final reviendra à l'Elysée et Matignon, avant d'être officialisé par décret en Conseil des ministres.

Anciens de l'Ensae

Parmi ce trio, figure Fabrice Lenglart, l'actuel directeur de la Drees, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social.

Polytechnicien, il a démarré sa carrière à l'Insee dont il est inspecteur. Il a ensuite fait des allers-retours au Trésor, avant de rejoindre le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) de 2016 à 2019. « C'est lui qui tient la corde en interne, fort du soutien d'une majorité des agents de l'Insee », estime un bon connaisseur du dossier.

Vient ensuite Sandrine Duchêne, membre du Haut Conseil des finances publiques, diplômée de l'X également. Elle aussi connaît bien l'Insee pour y avoir été chef du département de la conjoncture de 2009 à 2012. Elle fut ensuite conseillère politique économique et finances publiques de François Hollande, puis directrice générale adjointe du Trésor avant de rejoindre Axa puis Crédit Mutuel. Elle vient de rejoindre la Cour des comptes.

Troisième nom connu à ce jour, celui de Karine Berger. Polytechnicienne là encore, elle occupe la fonction de secrétaire générale de l'Insee depuis 2020, une maison où elle avait déjà été responsable de la note de conjoncture de 2004 à 2007. Son parcours passe par Bercy (où elle participe à la création du modèle économique Mésange avant de rejoindre la DGCCRF), Euler Hermes, Canal+. Députée socialiste de 2012 à 2017, elle se distingue par ses critiques à l'encontre de la politique menée par Manuel Valls, alors Premier ministre.

Auditions vers la mi-avril

Le maniement des statistiques et les arcannes de l'Insee n'ont donc pas de secret pour les trois postulants, tous diplômés de l'Ensae,,qui se revendique comme « la grande école d'ingénieur de référence en statistique et science des données, économie et sociologie quantitatives, finance et actuariat ».

Les trois candidats devront défendre leurs chances devant un comité d'audition présidé par le Secrétariat général du gouvernement. Les auditions pourraient avoir lieu vers la mi-avril. Avant cela, l'Autorité de la statistique publique, qui veille à l'indépendance professionnelle des statistiques, devra également donner son avis, les textes européens imposant de s'assurer des compétences des candidats pour éviter une nomination « fait du prince ».

Interrogés, aucun des trois candidats n'a souhaité s'exprimer.

FO FÉDÉRATION DES FINANCES

Construire les victoires de demain !

Les Echos

Dépenses publiques au sommet, recettes fiscales en berne : ce que révèlent les chiffres 2024

Les prélèvements obligatoires sont redescendus l'an dernier à leur niveau du début des années 2010. Mais les dépenses publiques, celles de la Sécurité sociale et des collectivités locales, en particulier, ont bondi de 63 milliards d'euros.

Selon l'Insee, le déficit public 2024 s'est finalement établi à 5,8 % du PIB, au lieu des 6 % redoutés par Bercy. (Thomas Hubert/SIPA)

Comment le déficit a-t-il dérapé en 2024 ? Les chiffres publiés par l'Insee ce jeudi permettent d'y voir un peu plus clair. Certes, la dégradation a été moins désastreuse que les dernières prévisions ne le laissaient craindre : le déficit 2024 s'est finalement établi à 5,8 % du PIB, au lieu des 6 % redoutés, et celui de 2023 n'a atteint « que » 5,4 % et non 5,5 %. Mais le décalage massif entre recettes et dépenses s'est accru sensiblement sur un an.

La France a déboursé 1.670 milliards d'euros l'an dernier, quand elle n'en encaissait que 1.500 milliards : le déficit frôle ainsi 170 milliards d'euros, son pire niveau, si l'on excepte le record de 2020 lié à la crise du Covid. « Cela s'explique à la fois par une hausse des dépenses et une baisse des recettes », explique le directeur de l'Insee, Jean-Luc Tavernier.

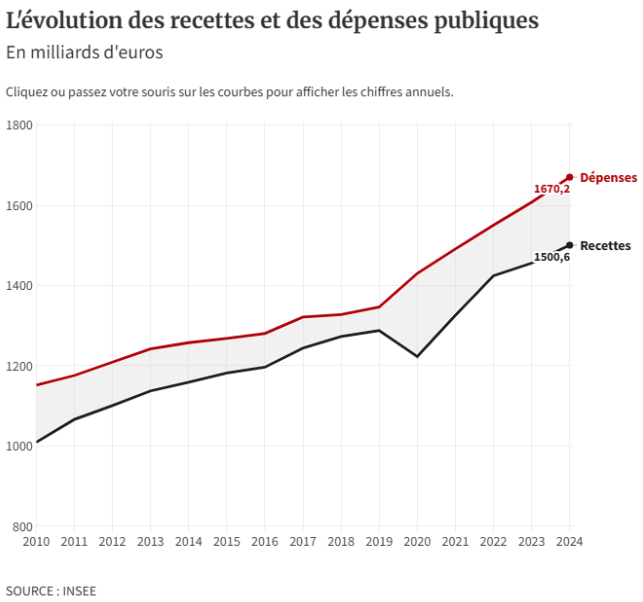

Recettes au plus bas depuis 2010

En ce qui concerne les recettes, elles n'ont représenté que 51,3 % de la richesse nationale, soit leur plus bas niveau depuis 2010. Leur principale composante, les prélèvements obligatoires (c'est-à-dire la somme des impôts et cotisations sociales versées par les particuliers et les entreprises) ont fortement baissé l'an dernier, passant de 43,2 % à 42,8 % du PIB. « C'est un retour au niveau d'avant les hausses de prélèvements de 2012-2013 », souligne Jean-Luc Tavernier.

En 2024, les principaux impôts n'ont quasiment pas progressé. « Les chiffres de la TVA, de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés tournent tous autour de 0 % », remarque le patron de l'Insee. Cette stagnation a largement participé au dérapage des comptes, puisque Bercy prévoyait au contraire que les recettes fiscales progressent sensiblement.

Cette erreur massive de pronostic a donné lieu à une mission d'information au Sénat puis à une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, qui doit prochainement rendre ses conclusions.

Les dépenses publiques ont bondi

En ce qui concerne les dépenses, le constat est tout aussi délétère. En un an, elles ont bondi de 63 milliards d'euros, a calculé l'Insee. Si l'Etat s'est effectivement serré la ceinture (+0,6 % de dépenses sur un an), il n'en a rien été des collectivités locales (+4,4 %) et de la Sécurité sociale (+5,5 %). Plus de 60 % de la hausse des dépenses proviennent des prestations sociales, et 40 % de la seule augmentation des prestations de retraite. « Je trouve que c'est un peu frappant », relève le directeur de l'Insee.

Globalement, le niveau des dépenses publiques rapporté à la richesse nationale est reparti en hausse en 2024, pour s'établir à 57,1 % du PIB. « C'est vraiment tout proche de la moyenne des années 2010 », pointe Jean-Luc Tavernier.

Autrement dit, la France a renoncé à la fiscalité des années Hollande, mais pas à son inclination pour la dépense. Au prix d'une flambée des déficits qui viennent grossir année après année le stock de dette tricolore. Fin 2024, la France devait à ses créanciers 3.305 milliards d'euros, soit 113 % de sa richesse annuelle - un niveau que Bercy ne prévoit de voir redescendre qu'à partir de 2030.

acteurspublics

Bercy prépare la rénovation de son “paquebot” parisien, trente-cinq ans après son inauguration

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers prépare un projet de réaménagement des espaces de travail des bâtiments emblématiques du site de Bercy. Un projet qui devrait coûter entre 300 et 500 millions d’euros. Objectifs visés : la modernisation des espaces de travail, la réduction de l’empreinte environnementale et la rationalisation des dépenses immobilières.

Grande opération de réaménagement en vue pour les bâtiments de Bercy. Le secrétariat général des ministères économiques et financiers vient de lancer en effet un appel d’offres pour trouver un prestataire chargé de la réalisation de “*l’évaluation socioéconomique préalable du projet de réaménagement du Grand Bercy”.* Un projet de réaménagement des espaces de travail de ses 7 000 agents qui concernera l’ensemble des bâtiments emblématiques du site communément appelé le “paquebot” de Bercy : Sully, Turgot, Necker, Colbert, Vauban, Grégoire, Condorcet et Sieyès.

La réalisation d’une telle évaluation est en effet obligatoire pour tout projet d’investissement atteignant au moins 20 millions d’euros *[voir encadré en bas de l’article].* Comme l’indique Bercy dans les pièces annexées à cet appel d’offres, le budget de l’opération de réaménagement “*serait compris entre 300 et 500 millions d’euros toutes taxes comprises”.* Les travaux devraient quant à eux durer “*entre quatre et huit ans”.*

Ce projet s’inscrit dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ministériel pour 2024 à 2028, explique Bercy. Il “*s’aligne avec les grandes orientations de la politique immobilière de l’État visant à moderniser, adapter aux nouveaux usages et rendre plus durables les infrastructures publiques”* et *“s’inscrit dans une réflexion plus large sur l’évolution des espaces et modes de travail”,* développe-t-il.

“Favoriser la performance collective”

À travers son projet de réaménagement, c’est un triple objectif que vise Bercy. À commencer par la “*modernisation”* des espaces pour y “*améliorer la qualité de vie au travail”.* Certes, plusieurs opérations de réaménagement ont déjà été conduites ces dernières années par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Des opérations qui ont touché environ 14% de la surface totale du grand Bercy.

La majorité des espaces actuels, néanmoins, ont été “*conçus à la fin des années 1990”* et “*ne répondent plus aux nouveaux usages ni aux attentes des agents”*, est-il écrit dans les pièces du marché. Pour Bercy, l’essor du télétravail, des modes de travail collaboratifs et la recherche d’un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle “*nécessitent”* donc “*une refonte en profondeur des espaces afin de les rendre plus flexibles, conviviaux et adaptés aux nouvelles dynamiques de travail”.* Ceci aussi afin de “*renforcer l’attractivité du ministère”* et *“favoriser la performance collective”,* explique le secrétariat général.

Vers une réduction de l’empreinte environnementale et des dépenses

Sans surprise, Bercy compte aussi sur son projet de réaménagement pour renforcer sa performance énergétique et réduire son empreinte environnementale. Et il y a du chemin à parcourir en la matière : selon les éléments contenus dans le marché public, le diagnostic de performance énergétique (DPE) des bâtiments de Bercy est actuellement classé de D à F. “*L’amélioration de la performance énergétique des bâtiments et l’optimisation des surfaces occupées constituent des leviers clés pour inscrire ce projet dans une démarche durable”*, souligne ainsi le secrétariat général. La rénovation de ses infrastructures, poursuit-il, s’accompagnera notamment de “*l’intégration de technologies durables”,* de “*l’optimisation des consommations*

énergétiques" et du "*recours à des matériaux respectueux de l'environnement".*
Dernier objectif visé – et non des moindres dans le contexte budgétaire actuel – : l'optimisation de la gestion des ressources immobilières. *"Au-delà des bénéfices environnementaux, l'optimisation des espaces permettra de rationaliser les dépenses immobilières",* affirme ainsi le secrétariat général. Cela, précise-t-il, pourrait notamment de traduire par "*la réduction du parc locatif"* via, par exemple, "*l'abandon de locaux annexes à proximité du grand Bercy"* ou la "*cession d'actifs immobiliers".*

Qu'est-ce qu'une évaluation socio-économique ?
Comme prévu par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques, tout porteur d'un projet d'investissement financé par l'État ou par l'un de ses établissements doit préalablement réaliser une évaluation socioéconomique. Cette évaluation doit notamment permettre "*d'objectiver les effets d'un investissement sur le bien-être de l'ensemble des agents affectés par cet investissement afin d'évaluer sa capacité à répondre à un besoin identifié, en appréciant les gains attendus au regard des coûts engendrés."* Elle doit aussi permettre "*d'optimiser le coût de l'investissement au regard des objectifs qui lui ont été fixés en réalisant une comparaison des diverses options techniques et financières envisageables."* Autres de ses objectifs : permettre "*d'appréhender les risques et incertitudes entourant un investissement"* et, enfin, "*fournir des éléments pour choisir entre des projets concurrents".* Pour tous les projets d'au moins 100 millions d'euros, le dossier d'évaluation socioéconomique préalable doit être communiqué au secrétariat général pour l'investissement (SGPI) avant tout acte d'engagement comptable et budgétaire. Celui-ci doit alors émettre un avis sur le projet en question.